

Sciences & Santé

Le ministre délégué à la Recherche réagit au mouvement

Claudie Haigneré veut favoriser le financement par projets

Propos recueillis par Fabrice Nodé-Langlois

[13 janvier 2004]

LE FIGARO. – Les chercheurs déplorent un «abandon» de la recherche par l'Etat.

Claudie HAIGNERÉ. – Je refuse qu'on dise «*la recherche n'est pas une priorité pour ce gouvernement*» parce que c'est un gouvernement de droite. C'est faux. Je crois avoir réussi à faire passer un discours qui se traduit en éléments concrets. Le fait que le chef de l'Etat se soit exprimé la semaine dernière en réaffirmant l'objectif de 3% du PIB à l'horizon 2010, qu'il annonce une loi d'orientation avant la fin 2004, représente un engagement et une volonté. J'ai contribué à obtenir un budget en augmentation – + 3,9% – dans une situation budgétaire difficile. Les grands plans du gouvernement, comme le plan cancer qui va se traduire par la mise en place de «cancéropoles», d'appels d'offres à projets, le plan sur les véhicules propres, le soutien que j'ai apporté à la politique spatiale avec un engagement pluriannuel, Iter, un projet magistral associant la physique des particules à des applications technologiques et industrielles, sont autant d'exemples de l'impulsion donnée à la recherche par ce gouvernement.

Ce nouveau mouvement de chercheurs reflète-t-il selon vous une inquiétude réelle ou est-il surtout politiquement motivé ?

C'est vrai qu'il y a des difficultés dans des laboratoires. Je note qu'il y a beaucoup de jeunes parmi les signataires. Je les comprends mais je souhaite qu'ils ne cèdent pas à une vision pessimiste. Je suis convaincue que, de la part de la communauté scientifique, ce n'est pas une opération politicienne. Il y a une inquiétude, mais aussi une mobilisation, une volonté de discuter sur l'avenir de la recherche française. Cela est très constructif. L'utilisation médiatique de ce mouvement ne provient en revanche pas de la communauté scientifique...

L'emploi scientifique – peu de recrutements et la faible attractivité des postes – inquiète particulièrement les chercheurs.

Je me suis mobilisée afin qu'à chaque chercheur et ingénieur qui parte à la retraite corresponde un chercheur ou un ingénieur recruté. Cependant, les formes d'emploi proposées (notamment 550 contrats de cinq ans) ne sont pas exclusivement des recrutements de fonctionnaires. Aux Etats-Unis, dont on met si souvent le modèle en exergue, il n'y a pas d'emploi à vie. La loi d'orientation définira quelle est la meilleure stratégie pour l'emploi.

Les chercheurs pétitionnaires déplorent le fait que des crédits votés sur le budget 2002 n'aient toujours pas été versés. Vous avez déclaré que ces crédits seraient versés «en fonction des besoins». Pouvez-vous préciser ?

Les budgets 2004 des organismes (CNRS, Inra, Inserm...) ont été élaborés en prévoyant le dégel de ces crédits. Les directeurs des organismes gèrent leur répartition, dont la plus grande partie sera versée sur 2004, le reste en 2005. La difficulté de communication sur ce point provient sans doute du fait que les directeurs de laboratoire ne voient pas s'afficher sur les lignes budgétaires du CNRS ou de l'Inserm le + 3,9% de l'ensemble du budget civil de recherche. Les moyens complémentaires sont dans les fonds incitatifs (Fonds national de la science, Fonds de la recherche technologique du ministère, le fonds issu des privatisations). C'est une culture de financement sur projets que nous sommes en train de mettre en place. Mais ce sont bien les chercheurs des organismes et des universités qui mettront en oeuvre ces projets. Sans doute y a-t-il eu un déficit d'explication de la part du ministère. C'est pourquoi je suis complètement à l'écoute de la mobilisation et je vais rapidement rencontrer des signataires de cette pétition.

En quoi une loi d'orientation peut-elle changer la donne ?

Mon ministère travaille à cette loi depuis plusieurs mois. Et le chef de l'Etat l'a proposée bien évidemment parce que nous sommes convaincus de la nécessité de dynamiser la recherche. La dernière loi d'orientation – celle de M. Chevènement – date de vingt-deux ans. Le contexte et les enjeux ont changé. Il convient de redéfinir le cadre de la recherche, en essayant de prendre en compte les meilleures choses qui existent à l'étranger tout en respectant certaines spécificités françaises. Nous sommes en train de définir les meilleurs moyens d'élargir la concertation, déjà largement ouverte. Avec pour objectif de présenter un texte en Conseil des ministres à l'été.